



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

INFO APL # 07



2013-06-10
Vol. 39 No. 07

Téléphone : 450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : www.lignery.ca



Rendez-vous directement sur notre site Web mobile !
Téléchargez l'application **Scanlife** sur votre téléphone cellulaire au 2dscan.com.
Utilisez Scanlife pour photographier le code. Le code vous amènera directement sur notre site Web mobile.

AVIS DE CONVOCATION À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉANCE ORDINAIRE

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra :

LE MERCREDI, 19 JUIN 2013

– à 16 h 30 –

**SALLE ROMÉO-V.-PATENAUDE
135, Chemin Haendel, Candiac QC J5R 1R7**

ORDRE DU JOUR

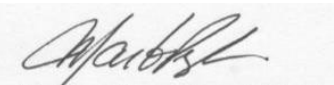
1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2012 ;
3. Rapport de la présidente ;
4. Élection au Comité d'éthique ;
5. Évaluation des apprentissages ;
6. Élection au Conseil exécutif ;
7. Questions diverses...



**Souper de fin d'année,
après l'Assemblée générale,
POUR TOUS LES MEMBRES.**

**Invitez vos collègues à souligner la fin de l'année.
Inscription requise en appelant à l'APL
au plus tard le 14 juin.**




Martine Provost, présidente

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
Téléphone : 450-659-5491 Télécopieur : 450-659-8743
Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Site web : www.lignery.csq.qc.net

CARTE DE MEMBRE OBLIGATOIRE



J'ENSEIGNE, JE PRÉPARE L'AVENIR !

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et ses syndicats affiliés, en collaboration avec l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (QPAT-APEQ), sont fiers de lancer la campagne de valorisation de la profession enseignante *J'enseigne, je prépare l'avenir*. Cette campagne souhaite mettre de l'avant la passion, la compétence et le dévouement que démontrent quotidiennement les enseignantes et enseignants dans la réalisation de leur mission sociale. Nous vous invitons à consulter les témoignages publiés sur cette page et à contribuer à valoriser le travail des enseignantes et enseignants en commentant les vidéos visionnés ou en nous transmettant un témoignage personnel sur votre vécu scolaire.

Nous vous invitons à visiter la page *Prof, ma fierté!* (www.profsmafierte.com) afin de visionner entre autres la *Websérie mettant en vedette des enseignantes et enseignants de chez nous!*

Formation du C.P.E.

(Comité de participation des enseignantes et enseignants)

Au primaire, au secondaire, à la formation professionnelle à l'éducation des adultes...

Chapitre 4-0.00 de l'Entente locale

Au plus tard, le 10 juin : La direction d'école transmet aux enseignantes et enseignants : le nom de **ses** représentants au Comité **et** son style de gestion.

Au plus tard, le 15 juin : Le président sortant ou, à défaut, la direction d'école convoque les enseignantes et enseignants :

1. afin de nommer, si les enseignantes et enseignants le désirent, des représentantes et représentants sur le comité.
2. afin d'élire de 3 à 11 représentantes ou représentants.

Au plus tard, le 20 juin : Le nom des représentantes et représentants des enseignantes et enseignants est communiqué à la direction d'école avec copie à l'A.P.L..

N.B. SI VOUS DÉCIDEZ DE NE PAS FORMER DE C.P.E., LA DIRECTION DEVRA CONSULTER LA OU LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL SUR TOUS LES OBJETS DE CONSULTATIONS.



SÉANCE DE CHOIX DE POSTE

Liste de rappel à l'Éducation des adultes et à la Formation professionnelle

La **séance de choix de poste** pour les secteurs de l'Éducation des adultes et de la Formation professionnelle aura lieu :

le 18 juin 2013 à 17 heures

à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (Place de la Citière).

Une **séance d'information** aura lieu au bureau de l'APL, le **17 juin à 16 h 30**.

Prière de vous inscrire avant le jeudi, 13 juin 2013.

Les tâches et les listes de rappel vont être affichées dans vos centres jeudi, le 13 juin 2013. Si vous croyez que votre nom devrait y être ou si vos heures inscrites sont inexactes, communiquez à l'APL.



NB : Il est fortement recommandé d'être présent à cette séance ou de mandater quelqu'un pour effectuer le choix à votre place.

Vous changez d'adresse civique, de numéro de téléphone... ou de courriel ?



Afin que nous puissions mettre à jour notre banque de données, nous comptons sur votre collaboration pour nous informer de toute modification de vos coordonnées personnelles (un changement d'adresse civique ou une nouvelle adresse courriel, etc).

Ainsi, vous vous assurez de la réception de vos messages téléphoniques et de vos courriels.

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Si vous prévoyez prendre votre retraite d'ici le 1^{er} juillet 2015, vous êtes invité à participer à une des deux sessions de préparation à la retraite qui auront lieu :



- les 8 et 9 novembre 2013 à Longueuil (Hôtel Sandman);
- les 31 janvier et 1^{er} février 2014 à Saint-Jean-sur-Richelieu (Relais des Gouverneurs).

Si vous désirez vous inscrire à l'une ou l'autre des sessions, veuillez communiquer à l'APL, le plus tôt possible.

POUR VOTRE INFORMATION

Durant l'année 2012-2013 avez-vous été en maladie et payé à 75 % ? (Clause 5-10.30)

Si vous avez été en invalidité durant l'année scolaire 2012-2013 et que vous avez été rémunéré à 75 % de votre salaire pour une ou plusieurs journées, la Commission scolaire doit vous verser le 4 juillet ou le 18 juillet 2013 l'ajustement 3/2600 du traitement annuel.

Si le nombre de jours de maladie payé à 75 % est inférieur ou égal à 95, il faut faire le calcul expliqué plus bas pour déterminer le montant.

Si le nombre de jours de maladie à 75 % est supérieur à 95, l'ajustement sera de 2,74 % du traitement annuel.

Dans les 2 cas, voici comment calculer :

1. Si moins ou égal à 95 jours de maladie payés à 75 %

Traitement annuel (2012-2013) x 3/2600 x 25% x nombre de jours à 75 % = _____

2. Si supérieur à 95 jours de maladie à 75 %

Traitement annuel (2012-2013) x 2,74 % = _____

Veuillez vérifier l'exactitude du versement.

Ce versement se fera le 4 juillet ou le 18 juillet 2013
avec la note « **3/2600 ajustement** »
sur un relevé de salaire émis à part.

**Si vous ne recevez pas le bon montant ou si vous ne recevez rien
alors que vous avez été en maladie et payé à 75 %,
téléphonez à l'APL
au 450-659-5491 ou sans frais au 514-877-5000 – tonalité – 450-659-5491
à partir du 5 août 2013.**

NB : Le nombre de jours de maladie à 75 % n'inclut pas les 5 premiers jours de l'absence (banque de journées de maladie).

Jacques Parenteau, secrétaire général